

**Appel à projets :**

**ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN  
SITUATION DE GRANDE PRECARITE  
ORIENTEES PAR LE RECUEIL SOCIAL AU SEIN  
DE « MAISONS REGION SOLIDAIRE »**

**CAHIER DES CHARGES 2024**

**Le présent cahier des charges vise à la création de projets d'accompagnement et d'hébergement de personnes en situation de grande précarité, ancrées sur le territoire francilien et orientées par le recueil social de la RATP dans le cadre d'une prise en charge rapide et pérenne.**

**La date de mise en exploitation est fixée à partir du 1<sup>er</sup> avril 2024.**

**Ces projets s'intègrent dans la dynamique du plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme (2023-2027) et dans le programme des « Maisons Région Solidaire ».**

**Ce dispositif vient en complément des dispositifs existants.**

Ce cahier des charges s'adresse aux associations et établissements publics. Les dossiers éligibles présenteront les caractéristiques suivantes :

L'engagement d'un réseau de partenaires diversifiés comprenant : le recueil social de la Régie Autonome des Transports Parisiens (RATP), des bailleurs, des associations de veille sociale et d'insertion par le logement, des établissements sanitaires et sociaux notamment les structures de l'addictologie et de la psychiatrie, les acteurs des maraudes, les acteurs de l'accès à l'emploi, etc.

Les structures devront démontrer leur présence effective (siège social ou antenne locale) sur le territoire francilien.

Si le siège social de la structure n'est pas en Île-de-France, la structure demandeuse doit justifier d'au moins un salarié employé sur le territoire régional.

L'intérêt du projet sera apprécié au regard des critères suivants :

***Axe 1 : Les valeurs et principes d'action :***

→ Le projet s'inscrit dans la politique du logement d'abord. Il propose un hébergement pour des personnes très éloignées des dispositifs de droit commun mais doit privilégier en sortie l'accès direct au logement ou vers un lieu de vie choisi par la personne et adapté à son mode d'habiter.

→ Le projet s'inscrit dans la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté et vise l'accès aux droits des personnes et leur insertion dans la cité.

**PÉRIMÈTRE ET CRITÈRES DE SÉLECTION**

→ Le projet s'adresse à des personnes en situation de rue identifiées par les maraudes du recueil social de la RATP et ancrées sur le territoire francilien ne souhaitant pas aller vers des dispositifs existants (hébergement, pension de famille, logement ordinaire dans le diffus...) ne correspondant pas à leurs capacités, leurs attentes ou leurs besoins actuels.

→ Le projet peut proposer une dimension collective dans le cadre du lieu de vie, voire développer des modalités de gestion communautaire.

→ Le projet s'appuie sur les principes d'action suivants :

- le libre choix par la personne d'intégrer le dispositif, de l'agenda et des services d'accompagnement ;
- un accompagnement centré sur le développement du pouvoir d'agir, l'approche par les forces et la réduction des risques et des dommages ;
- un accompagnement pluridisciplinaire, soutenu et non coercitif et sur le mode de l'aller-vers ;
- Une dissociation des services de gestion du lieu de vie et de l'accompagnement individuel des personnes permet de faciliter le maintien du lien et d'éviter les ruptures. Ainsi, l'accompagnement est poursuivi même si la personne quitte le lieu et dans un second temps, des alternatives lui sont proposées si nécessaire auprès des partenaires ;
- la promotion d'une dynamique de santé communautaire.

## **Axe 2 : Le territoire et le(s) lieu(x) d'implantation du projet**

→ Le(s) lieu(x) d'implantation du projet sont pérennes (la stabilité de la solution d'hébergement doit être assurée sur plusieurs années).

→ Le(s) lieu(x) d'implantation du projet peuvent proposer une dimension collective.

→ Le(s) lieu(x) d'implantation du projet (nouvelles installations ou à réadapter) garantissent :

- une accessibilité pour les personnes ;
- une acceptabilité du voisinage ;
- une régulation des consommations de produits psychoactifs ;
- une qualité des prestations d'hébergement et de restauration proposées, garantissant la sécurité et l'intimité des personnes ;
- une structure à taille humaine (20 à 40 personnes), mais les projets de plus grande taille seront également examinés ;
- peuvent être proposées différentes modalités d'habiter : résidence hôtelière, caravane, mobil home, bungalow, péniche, résidences de logements, grandes maisons, appartements sur un site regroupé, habitat modulaire, plusieurs lieux rapprochés, etc. ;
- des espaces collectifs ;
- la proximité d'une station de métro ou de RER (15 minutes à pied maximum).

L'accueil des animaux serait un plus.

→ Le(s) lieu(x) d'implantation du projet font l'objet d'une adhésion de la part de la collectivité territoriale concernée (commune ou EPCI).

### **Axe 3 : Le public et son orientation**

→ Les populations prises en charge ont un ancrage sur le territoire francilien et sont connues des acteurs de proximité.

→ Le projet s'adresse à des personnes majeures, durablement sans domicile et ayant trouvé refuge dans le métro et avec des besoins élevés d'accompagnement sanitaires et sociaux.

Sont particulièrement visées :

- les personnes avec un long passé de rue ;
- les personnes présentant une problématique de santé mentale et/ou des addictions ;
- les personnes refusant d'aller vers l'offre existante (présence d'animal domestique, refus du collectif, refus des cadres réglementaires des hébergements, impossibilité de se maintenir sur les hébergements au regard des problématiques de santé ou des consommations de produits psychoactifs, etc.).

→ Il s'agit de personnes repérées par les équipes de maraudes du recueil social de la RATP ou d'accueil de première ligne, échappant aux dispositifs classiques de prise en charge et souhaitant intégrer le dispositif d'hébergement.

→ L'orientation est assurée par le recueil social de la RATP en lien avec le SIAO.

### **Axe 4 : Les missions du dispositif et organisation de l'accompagnement**

→ Le dispositif vise à proposer d'une part un lieu de vie et d'autre part un accompagnement soutenu et pluridisciplinaire. Les missions se déclinent ainsi :

- garantir la sécurité et l'accès aux ressources de base sur le lieu de vie ;
- proposer et accompagner vers un accès aux droits, aux soins et à des démarches d'insertion notamment dans l'emploi et le logement.

→ L'accompagnement est médico-social.

→ Il n'y a pas *a priori* de durée d'accompagnement mais les équipes proposent une démarche proactive et soutenue visant à mobiliser les personnes dans le cadre d'une approche par les forces et le développement du pouvoir d'agir.

→ La sortie du dispositif se fait vers un logement individuel ou le logement adapté ou vers des solutions pérennes en termes de lieu de vie. Un accompagnement peut ensuite être maintenu via les solutions disponibles sur le territoire. La sortie vers le logement ou un autre lieu de vie adapté s'organise dès que la personne en exprime le souhait.

### **Axe 5 : Le partenariat**

→ La (les) collectivité-s a (ont) un rôle clé dans la proposition de lieux ou sur des engagements de solutions d'accès au logement et en sortie du dispositif (propositions alternatives présentées à la personne), etc.

→ Le projet s'appuie sur un ensemble de partenaires garantissant un accompagnement global et un accès vers les dispositifs de droit commun. Des conventions peuvent être proposées avec des partenaires indispensables.

### **Axe 6 : Ressources humaines et financières**

→ L'équipe est composée de professionnels du travail social, de santé, de travailleurs pairs. Le porteur du projet est en mesure d'assurer une astreinte H24 et 7/7jours.

L'équipe peut s'appuyer sur des bénévoles le cas échéant. Selon le type de lieu proposé pour accueillir les personnes un service de gardiennage peut être mis en place.

→ Un ratio pouvant aller jusqu'à 5 équivalents temps plein (ETP) pour accompagner 20 personnes est préconisé.

Les porteurs de projets s'engagent à réaliser chaque année un recueil des indicateurs de suivi permettant d'apprécier les effets de l'action précisant :

- le nombre de bénéficiaires,
- les profils à l'entrée et à la sortie (genre, tranche d'âge, situation familiale, etc.);
- le type d'orientation en sortie ;
- les prestations délivrées et leur adéquation avec les besoins des personnes ;
- des éléments qualitatifs sur le développement du pouvoir d'agir, qualité de vie, etc... ;
- la satisfaction des personnes notamment sur le respect de leurs choix.

Ils s'engagent également à transmettre un bilan financier complet. Ces bilans et recueils sont attendus au plus tard le 31 décembre pour l'année en cours.

Toute modification dans l'objet, le lieu de réalisation, le calendrier de réalisation ou le contenu des actions doit faire l'objet d'une information des équipes de la Région Île-de-

France, Île-de-France Mobilités et de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement.

Une enveloppe financière spécifique, qui fera l'objet d'un dialogue entre la structure porteuse l'Etat, la Région Île-de-France et Île-de-France Mobilités sera répartie entre les opérateurs retenus.

Cette enveloppe comprend :

→ Les crédits d'investissement qui permettent de couvrir l'achat de mobil-home, la mise en conformité de lieux pouvant accueillir le public, l'achat de matériel, la réalisation de travaux de réadaptation d'un lieu existant, la rénovation etc.

→ Les crédits de fonctionnement qui couvrent le personnel, les frais de location, de gestion et de ressources de base pour les personnes accompagnées.

Ces engagements pourront être formalisés dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens.

## **ÉVALUATION ET INDICATEURS DE SUIVI FINANCEMENT**

Le dossier de candidature final est à remettre au service de l'Accueil et de l'Hébergement de l'Unité départementale de Paris de la DRIHL et à la Région Île-de-France :

→ Pour la DRIHL de Paris : [sah.udhl75.drihl-if@developpement-durable.gouv.fr](mailto:sah.udhl75.drihl-if@developpement-durable.gouv.fr) ; ainsi que les adresses des correspondants DRIHL de Paris

→ Pour la Région Île-de-France : [solidarites@iledefrance.fr](mailto:solidarites@iledefrance.fr)

Il doit exposer le projet et son adéquation avec le cahier des charges. Il sera composé de :

- une fiche sur les partenariats
- une fiche présentant les modalités de suivi en vue de l'évaluation
- une fiche présentant les moyens mis en œuvre localement et précisant un budget prévisionnel sur 1 an
- Les éléments définis à l'annexe 1

La date butoir pour la remise du dossier de candidature est fixée au 21 février 2024.

Au cours de la procédure d'examen des projets, il pourra être demandé aux structures de fournir des pièces complémentaires qui seraient utiles à l'appréciation du projet.

**Correspondants DRIHL de Paris :**

DE CHABOT Emmanuel (Responsable de l'hébergement d'urgence) DRIHL 75

[emmanuel.de-chabot@developpement-durable.gouv.fr](mailto:emmanuel.de-chabot@developpement-durable.gouv.fr)

VIGILANT Kevin (Responsable de l'hébergement d'urgence) DRIHL 75

[kevin.vigilant@developpement-durable.gouv.fr](mailto:kevin.vigilant@developpement-durable.gouv.fr)

BERTHAU Johana (Cheffe de service) - DRIHL 75

[johana.berthau@developpement-durable.gouv.fr](mailto:johana.berthau@developpement-durable.gouv.fr)

GRENECHE Evelyne (Adjointe à la cheffe de service) DRIHL 75

[evelyne.greneche@developpement-durable.gouv.fr](mailto:evelyne.greneche@developpement-durable.gouv.fr)

**Annexe 1 : Informations requises dans le cadre des réponses à l'appel à projets régional relatif à l'accompagnement des personnes en situation de grande précarité orientées par le recueil social au sein de « maisons Région solidaire »**

	<b>Champ</b>	<b>Informations à renseigner</b>
<b>Informations générales</b>	Identification de l'organisme gestionnaire	Nom de l'organisme gestionnaire Numéro FINESS de l'organisme gestionnaire Nom et prénom du représentant légal de l'organisme gestionnaire
	Organisme gérant des établissements et services sociaux et médico-sociaux gérés	Oui/non
	Identification de la personne référente de la candidature	Nom et prénom de la personne référente Fonction de la personne référente Coordonnées téléphoniques de la personne référente Adresse e-mail de la personne référente
	Nombre total de places proposées	X places proposées
	Nombre de places réparties par catégories de public cible et par modalité d'organisation (diffus/regroupé)	X places en diffus dédiées aux personnes isolées (hommes et/ou femmes) X places en diffus dédiées aux familles X places en regroupé dédiées aux personnes isolées (hommes et/ou femmes) X places en regroupé dédiées aux familles
	Site identifié	Le site identifié correspond-il à un hôtel déjà utilisé à des fins d'hébergement par le réservataire francilien Delta : oui/non



<b>A/Caractéristiques du projet</b>		En cas de places en diffus, seront-elles captées dans le parc privé : oui/non
	Territoire d'implantation	Nom de la commune adresse postale exacte
	Date prévisionnelle de mise en œuvre effective du projet	Ouverture prévisionnelle le XX/XX/2024 Le cas échéant, durée estimée des travaux d'aménagement : X mois Le cas échéant, durée totale estimée pour la captation du site : X mois
	Accord de la collectivité territoriale compétente	Sollicitation de la collectivité territoriale compétente : oui/non Le cas échéant, précisions sur les démarches engagées auprès de la collectivité territoriale Accord obtenu de la collectivité territoriale compétente : oui/non

<b>B/ Caractéristiques du site et de son territoire d'implantation</b>	Durée de disponibilité des locaux	Statut : locataire, propriétaire ou mise à disposition Date de la fin du bail/mise à disposition prévisionnelle : XX/XX/20XX ou durée indéterminée
	Organisation de l'hébergement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dispositifs de sécurisation : veilleur de nuit, astreinte et/ou digicode ;</li> <li>- Nombre de chambres individuelles et superficie minimale des chambres (en m<sup>2</sup>) ;</li> <li>- nombre de chambres collectives, nombre de personnes par chambre et superficie minimale des chambres (en m<sup>2</sup>) ;</li> <li>- des chambres dédiées à l'hébergement de personnes à mobilité réduite sont-elles prévues? oui/non</li> <li>- le centre prévoit-il des sanitaires privés (douches et WC) : oui/non</li> <li>- à défaut, nombre de personnes par sanitaire collectif ;</li> <li>- nombre et type d'espaces collectifs</li> </ul>
		Equipements prévus pour cuisiner privés ou collectifs et notamment nombre de personnes par cuisine collective le cas échéant
	Accessibilité et du territoire	<p>Transports en commun à moins d'un km du centre : oui/non</p> <p>Transports en commun dont la fréquence de passage est régulière (un passage toutes les heures à minima) : oui/non</p>

		Pour les sites en diffus, précisions éventuelles concernant l'accessibilité des différents sites
<b>D/ Prestations</b>		Nombre total d'ETP salariés
	Ratios d'ETP salariés par place	Nombre total d'ETP salariés sociaux et socio-éducatifs
	Accompagnement	Description de l'accompagnement envisagé et des éventuelles perspectives de partenariats à mettre en œuvre
	Alimentation	Modalité d'accès à l'alimentation : restaurant collectif, fourniture de denrées alimentaires/paniers repas, chèques alimentation
<b>E/ Coût à la place</b>	Coût à la place	Montant total de la subvention sollicitée en année pleine Coût à la place par jour et par personne sollicité auprès des services de l'État (montant total de la subvention sollicitée / nombre de places / 365 jours)
	Budget prévisionnel du projet	A joindre lors du dépôt de la candidature
<b>F/Besoins en investissement</b>	Budget en investissement	Montant de la subvention sollicitée en investissement
<b>Facultatif : synthèse ou éléments</b>	Eléments complémentaires (facultatif)	Le cas échéant, saisie des éléments complémentaires

<b>complémentaires</b>	Synthèse du projet (facultatif)	Le cas échéant, le candidat peut déposer une note d'une page maximum sur le site
------------------------	---------------------------------	--